

JOURNEE DES SOLIDARITES LANNION

INTERVENTION DE MAIN-FORTE

Le samedi 21 mars plus de 200 personnes se sont rassemblés à Lannion (Côtes-d'Armor), pour faire face à « une hausse du racisme et de toutes les discriminations ». L'association Main Forte avait été invitée par les organisateurs à prendre la parole pour alerter sur les multiples discriminations dont sont victimes les personnes en situation de handicap.

En 2024, les personnes en situation de handicap ont été un peu plus visibles. Il y a eu la comédie « le petit truc en plus », on a bien rigolé et les jeux paralympiques. L'un et l'autre devaient changer le regard sur le handicap. Il y a près de 10 millions de personnes en situation de handicap en France. Depuis 2024, elles sont retombées dans l'oubli et l'invisibilité, la première des ségrégations. D'ailleurs en voyez-vous souvent dans les rues de Lannion, au restaurant, au cinéma, au travail ? Certes tous les handicaps ne sont pas visibles mais quand même !

Le handicap, est le premier motif de discriminations en France. Il reste le premier motif des réclamations reçues en matière de discriminations par la défenseur des droits, Soit 21% des réclamations, suivi par l'origine (13 %) et l'état de santé (9 %).

Le validisme est le système qui fait des personnes valides la norme sociale et, à ce titre provoque la discrimination envers les personnes en situation de handicap. En

France, le validisme est donc enore plus fort que le racisme, C'est dire ! Les

réclamations relatives à la discrimination dans le champ du handicap portent

principalement sur : l'emploi, l'école, la formation, l'accès aux biens et aux services.

Dans la vie quotidienne les personnes en situation de handicap sont confrontées à de multiples situatiions de discrimination: En voic quelques exemples :

- Une personne avec une déficience intellectuelle veut vivre dans un appartement avec accompagnement mais est orientée ou maintenue dans une institution pour personnes handicapées. C'est la discrimination dans l'accès au logement.
- Une personne en fauteuil roulant ne peut accéder à une salle municipale faute de rampe d'accès ou une personne épileptique accompagnée de son chien d'assistance se voit refuser l'accès à un restaurant. C'est la discrimination dans l'accès aux services.
- Un élève autiste est refusé à l'école du quartier ou accompagné de manière insuffisante par une AESH partagée. C'est la discrimination dans l'accès à la scolarisation
- Un employeur refuse les aménagements horaires d'un parent qui doit s'occuper d'un enfant handicapé. C'est la discrimination dans l'exercice de la parentalité.
- Une personne aveugle est écartée d'un emploi de bureau malgré le matériel informatique adapté. Une personne obèse se voit refuser, en raison de son

physique, le poste d'hôtesse d'accueil pour lequel elle postulait . Pour l'une et l'autre de ces situations, **cela relève de la discrimination dans l'emploi.**

- A ce propos, l'université Claude Bernard de Lyon1, a réalisée en 2025 une opération de testing. *Environ 2000 candidatures fictives ont été envoyées epour des postes de secrétaire-réceptionniste et d'assistante comptable... »* Les résultats sont sans appel : à compétences égales, les candidats mentionnant un handicap reçoivent moins de réponses positives que les autres (20 % contre 30 %). Et surtout, toujours à profil égal, les réponses positives d'un recruteur baissent de près de 50 % lorsque la candidature mentionne un handicap physique, et peuvent même être divisées par quatre avec un CV vidéo.

Par ailleurs, 12 % des personnes handicapées sont au chômage contre 7,9 % pour le reste de la population.

- **Revenons à la discrimination scolaire :** L'article L112-1 du code de l'éducation consacre le droit à la scolarisation en milieu ordinaire comme priorité. Pourtant, le droit à l'éducation des élèves en situation de handicap reste un chantier encore largement inabouti qui se confronte principalement :
 - Aux refus fréquents d'aménagement des examens et concours
 - Aux difficultés liées à l'orientation scolaire et l'accès aux filières spécifiques
 - Mais surtout au manque d'AESH (Accompagnant des élèves en situation de Handicap). Ce manque d'accompagnant est lié à une évaluation trop faible des besoins de l'élève, ou consécutif à un recrutement insuffisant.

Dans son dernier rapport la Défenseure des Droits affirme que « *dans presque tous les départements* », les délégués sont alertés par des parents dont les enfants en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement partiel, par exemple sur quelques matinées, voire d'aucun accompagnement.

Ajoutons que 20 000 jeunes soumis à l'obligation scolaire ne sont pas scolarisés .

Par ailleurs, un quart des personnes en situation de handicap sont considérés comme pauvres, l'allocation aux adultes handicapés et les pensions d'invalidité étant sous le seuil de pauvreté.

Le non-recours aux droits, notamment dans les foyers pauvres, augmente la précarité, provoque un isolement croissant et un repli social, tant pour la personne handicapée que pour sa famille .

En ce qui concerne la discrimination d'accès aux services, précisons que : seulement 1,4 % des clubs sportifs, 3 % des sites internet et 50 % des établissements recevant du public sont pleinement accessibles. En matière de logement, la condition des personnes handicapées s'est aggravée sous la Présidence Macron. La loi Elan censée «*protéger les plus fragiles*», a fait reculer, via son article 18, l'accessibilité du bâti neuf puisque que l'on est passé d'une obligation fixée à 100 % à seulement 20 %

Rappelons également que : près de 47 500 personnes handicapées restent à la charge de leur famille. 6 500 personnes, sont actuellement prises en charge en Belgique. Mais que cela soit en Belgique ou en France l'institutionnalisation est, elle-même, discriminatoire.

[L'article 19 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes en situation de handicap](#) se rapporte à **2 droits essentiels**

- Le droit à **habiter de manière autonome**
- Le droit à **l'inclusion dans la société** ou dans la communauté
- Ces deux aspects, pris ensemble, permettent une autonomie de vie et une reconnaissance pleine et entière de la personne handicapée dans la communauté citoyenne.
- La France a signé la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées sous l'égide de l'ONU mais les mesures prises par la France, les mission et comportements des institutions ne traduisent pas le modèle du handicap basé sur les droits de l'homme sur lequel cette convention s'appuie. La France se réfère la plupart du temps au modèle médical du handicap qui lie le handicap à la personne et ne prend pas en compte sa relation à l'environnement. Ce modèle médical est reconnu comme discriminatoire. C'est bien la société qui fabrique le handicap. Par exemple, si la société par l'existence des ohptalmo, des opticiens et le remboursement par la sécu ne prenait pas en charge nos problèmes de vue beaucoup d'entre seraient handicapés. Or ce n'est pas le cas.

Enfin, l'ONU dans un de ses rapports récents regrette, que la France ne se soit pas fixé comme objectif de mettre fin à l'institutionnalisation des personnes handicapées, y compris des enfants

L'Etat doit prendre ses responsabilités et cesser de considérer les droits humains comme des variables d'ajustement budgétaire.

La société tout entière doit se mobiliser pour défendre ces droits, la justice sociale et la solidarité. Nous devons collectivement construire un monde juste et respectueux où chacune et chacun peut se déplacer librement, aller à l'école ou au travail, se loger, se soigner, bénéficier des services publics, profiter des vacances, pratiquer un sport ou une activité culturelle, avoir une vie intime, affective et sexuelle, vivre dignement à tout âge. Une société où tout le monde peut choisir sa vie, avoir sa place et être reconnu. Une société où chacun est pleinement citoyen, participe à la démocratie et la construction de la société.

Ensemble, exigeons une vie digne pour chacun et chacune. Il est temps de garantir un niveau de vie décent, de créer les conditions pour que chacun et chacune accède et se maintienne dans une activité professionnelle suffisamment rémunératrice et valorisante. Il est temps de construire des logements accessibles et de respecter les projets et choix de vie de tous et toutes.

Rendons enfin effectifs les droits des personnes handicapées. Délaissons la politique des promesses qui ne se concrétisent pas ou trop lentement. Sortons des stéréotypes sur le handicap. refusons l'indifférence, réclamaons nos droits agissons contre les discriminations, combattons le validisme, comme nous combattons le racisme, le sexisme, la xenophobie.

•